

Règles de fonctionnement de

L'AIDE à L'INFORMATIQUE

Indice 0 : septembre 2023 – refonte du document

Nous proposons des aides ponctuelles afin de résoudre des petits problèmes informatiques que vous pourriez rencontrer.

- Dossiers administratifs
- Tri de la boîte de messagerie
- Tri des documents

Sont exclus :

- l'aide au choix d'un opérateur et/ou d'un forfait
- l'aide à l'achat d'un ordinateur
- le dépannage des matériels
- la formation à l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc)

Uniquement sur rendez-vous le jeudi de 14h30 à 17h00

Participation :

	Adhérent à l'association	Non adhérent
1 ^{ère} heure	5 €	10€
si dépassement heure suivante	3€	5€

La présidente :



Le responsable de commission :

